

Rue de l'Avenir

Bulletin publié par le Groupe-conseil romand pour la modération de la circulation (GCR)
Paraît 4 fois par année

3/92 9^e année

JAB 2800 DELEMONT 1

Sécurité routière sur le chemin de l'école



Agir



ensemble



Guide à l'intention des parents d'élèves



Association transports et environnement (ATE)

8^e Journée «Rue de l'Avenir»
Vendredi 6 novembre 1992
à Lausanne

Zones 30

à Lausanne

Vendredi 6 novembre 1992

Groupe-conseil romand pour la modération de la circulation (GCR)

8^e Journée «Rue de l'Avenir» à Lausanne

Zones 30

L'objectif de cette journée est de rassembler les professionnels (ingénieurs, urbanistes, architectes, aménagistes), les responsables politiques et administratifs des communes et des cantons romands, les représentants d'habitants et d'usagers, pour faire le point à Lausanne sur les zones 30. Des projets de zones 30 et les évaluations des premières réalisations feront l'objet des discussions de la journée (impacts sur les vitesses, la sécurité, le bruit et la pollution).

Prix de la journée

comprenant toutes les conférences, la documentation, le repas de midi (sans boisson) et les visites de l'après-midi (déplacement en bus)

Fr. 95.-

Lieu

Lausanne, avenue de Cour, salle du Conseil, aula de l'Ecole Normale (repas pris au Royal-Savoy)

Inscription

par retour du coupon d'inscription ci-contre jusqu'au 22 octobre 1992
au Secrétariat romand du GCR, 1 fbg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel (fax 038/24 28 80)

Paiement

envoi par nos soins d'un bulletin de versement et d'un plan des lieux dès réception de l'inscription

Renseignements

☎ 038/24 32 82 les mercredi et jeudi matin

Programme

9h 15 Accueil

9h 30 Salutations et présentation du GCR (**Pierre-François Schmid**, président du GCR)

9h 40 Conférences

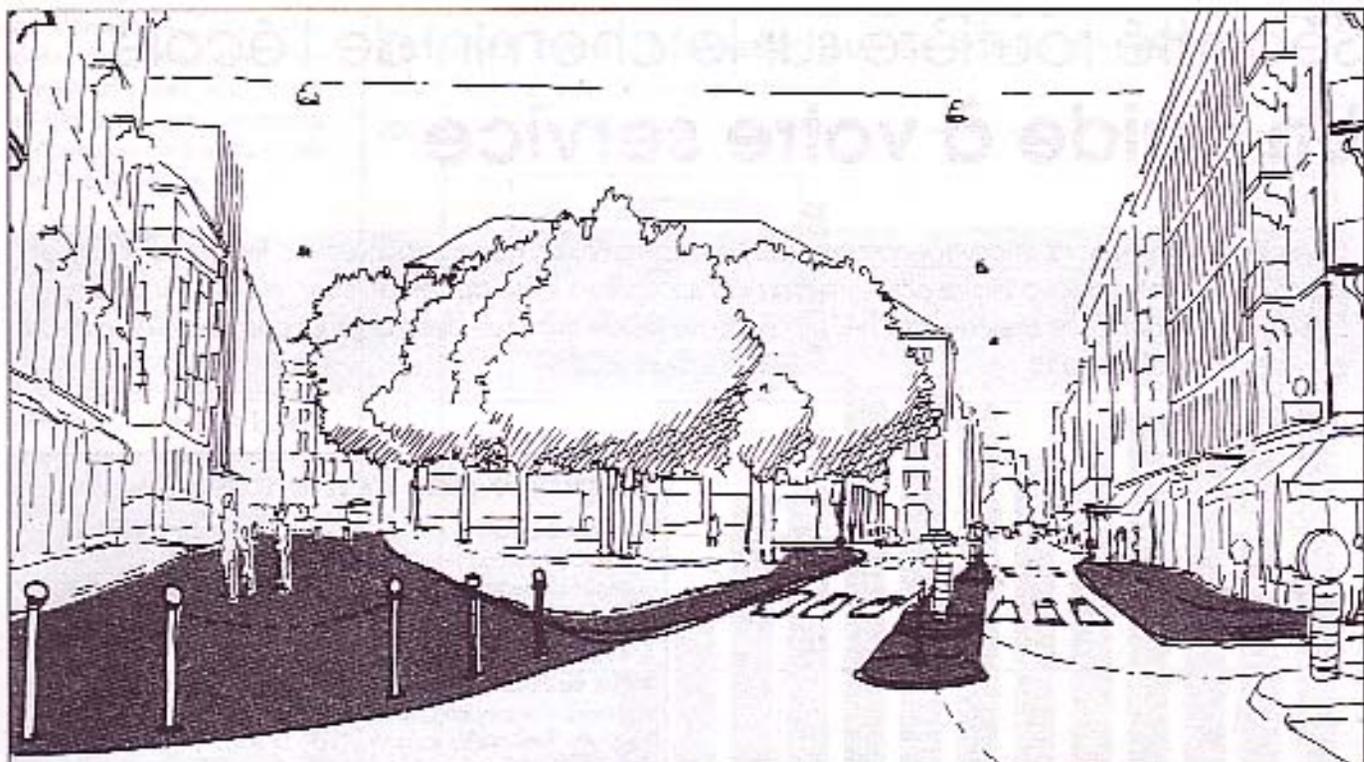
- *Introduction à la question des zones 30* (**Willi Hüsler**, ingénieur EPFZ/SUI, Zurich)
- *Les expériences du canton de Berne en matière de zones 30* (**Paul J. Loosli**, ingénieur EPFZ, chef de la section technique de l'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne)
- *La démarche effectuée pour mettre en place le nouveau plan de circulation des Pâquis, dans son contexte d'ensemble* (**Philippe Gfeller**, architecte EAUG, chef du Service des aménagements urbains de la Ville de Genève)
- *Les résultats de l'expérience-pilote avec 6 zones 30 dans le canton de Bâle-Campagne* (**Christoph Müller**, ingénieur EPFZ ou **Markus Glaser**, ingénieur EPFZ, du bureau Glaser Saxer Partner, Bottmingen)
- *Politique des déplacements lausannois* (**Daniel Lizistorf**, ingénieur adjoint du Chef du Service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne)

13h 00 Repas

14h 15 Visite à pied et en bus d'aménagements de modération de la circulation

16h 45 Fin de la Journée





Genève, place de la Navigation telle que la prévoit le nouveau plan de circulation des Pâquis: une place agrandie, de nouvelles terrasses et surtout suppression du trafic, sauf pour les transports publics, les taxis et les professionnels.



Zone 30 à Bienno.

à Lausanne

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la 8^e Journée «Rue de l'Avenir»
du 6 novembre 1992
(repas compris)

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

NPA/Localité: _____

Fonction: _____

Je désire m'abonner au bulletin «Rue de l'Avenir»

Je désire recevoir des informations sur:

l'ATE (Association transports et environnement);

l'ADP (Association Droits du Piéton);

Pro Juventute;

la SAP (Société d'Art public);

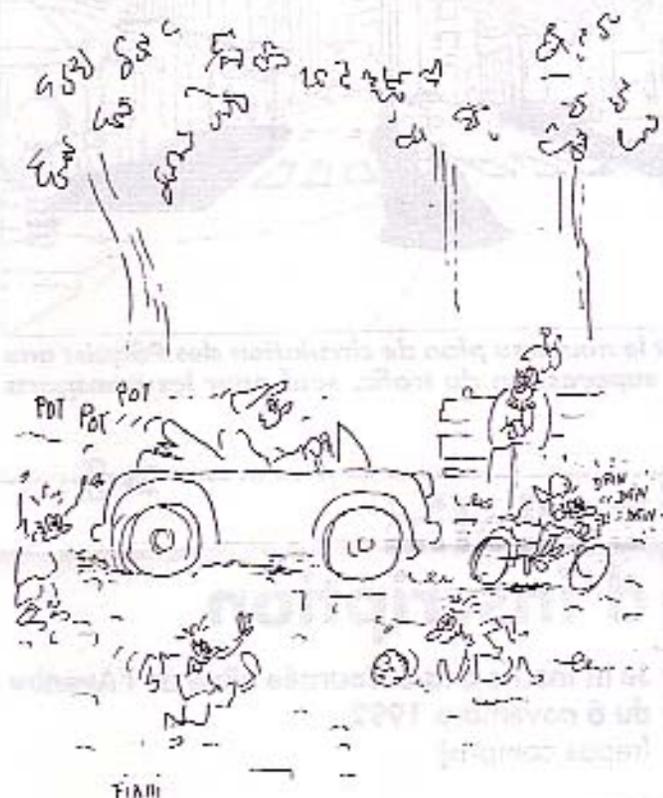
la SPE (Société suisse pour la protection de l'environnement).

A renvoyer jusqu'au 22 octobre 1992 au **Secrétariat du GCR - 1, fbg de l'Hôpital - 2000 Neuchâtel**
☎ 038/24 32 83, fax 038/24 28 80.

Sécurité routière sur le chemin de l'école

Un guide à votre service

L'Association transports et environnement (ATE) a accumulé, en collaboration avec les associations de parents d'élèves, un savoir-faire pour améliorer la sécurité routière des enfants sur le chemin de l'école. Désirant partager cette expérience, l'ATE a édité un guide pratique destiné aux parents d'élèves et aux groupements d'habitants.



L'usager de la route, quel qu'il soit, est à la fois dangereux et exposé au danger. L'enfant sur le chemin de l'école n'échappe pas à ce risque. Tant que subsistent le danger et les victimes, il est de notre devoir de tout entreprendre pour limiter les dégâts.

Les mesures de sécurité réglementaire appliquées à l'échelle nationale telles que limitations générales de vitesse, ceinture de sécurité, port du casque, ont prouvé leur utilité, mais aussi leurs limites.

Agir localement

Il faut donc également agir localement afin d'impliquer directement les usagers. Dans cette optique, les parents d'élèves et leurs associations ont un rôle important à jouer.

A votre service

Avec ce guide prêt à l'emploi, l'ATE présente des conseils pratiques pour entreprendre des actions de prévention, des arguments scientifiques, des exemples de démarches menées par des associations de parents

Le guide par le menu

Quelques faits

La réalité des chiffres, des drames humains, un climat d'insécurité, les problèmes

L'enfant et la circulation

Objectif: l'autonomie, le respect des limites des enfants, la responsabilisation des adultes

Se mobiliser pour la sécurité des enfants

Une approche globale, des types de démarche, les principaux acteurs

Les parents d'élèves en action

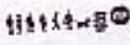
Le rôle spécifique des parents d'élèves, une méthode en 10 points

Des exemples

Bardonnex (GE); carrefour de la Barre (Lausanne); Yverdon (VD); Torricella - Taverna, Bedana (TI)

Les ressources

Les mesures de prévention, les mesures de réglementation, les mesures d'aménagement

En réponse à l'interpellation déposée par le Conseil général, la Direction de police de la Ville de Yverdon a fait des propositions pour améliorer la sécurité des déplacements des élèves en cyclant sur les chemins de l'école et pour les personnes âgées dans la ville de Yverdon. Vous êtes priés de vouloir bien répondre à ces questions.

Sur le chemin de l'école de

N° complet: _____

La question est adressée aux parents d'élèves occupant les zones affectées et présentes sur les pages:

1. Nom et prénom de l'enfant.

2. Adresse.

3. Connaissez-vous mieux le trajet à pied? (marquer d'un point la zone correspondante)

Sur le chemin de	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1. Nom et prénom de l'enfant										
2. Adresse										
3. Connaissez-vous mieux le trajet à pied?										

4. Si vous êtes intéressés vous pouvez nous adresser un formulaire.

5. Au lieu de se questionner vous intervenez au lieu de le faire. Prenez vous le temps de réfléchir avant de vous adresser à nous?

6. Avez-vous des suggestions pour améliorer la sécurité sur le chemin de l'école de votre enfant?

ATE (Association Transports et Environnement) - Direction de Police de la Ville de Yverdon

ATE (Association Transports et Environnement) - Direction de Police de la Ville de Yverdon

Le questionnaire adressé aux parents est un moyen essentiel pour les sensibiliser et les mobiliser, ainsi que pour connaître les «points noirs».

ou d'habitants. On y trouve aussi des exemples d'aménagement, des références et des adresses, de même qu'une description du matériel à disposition.

Un constat accablant

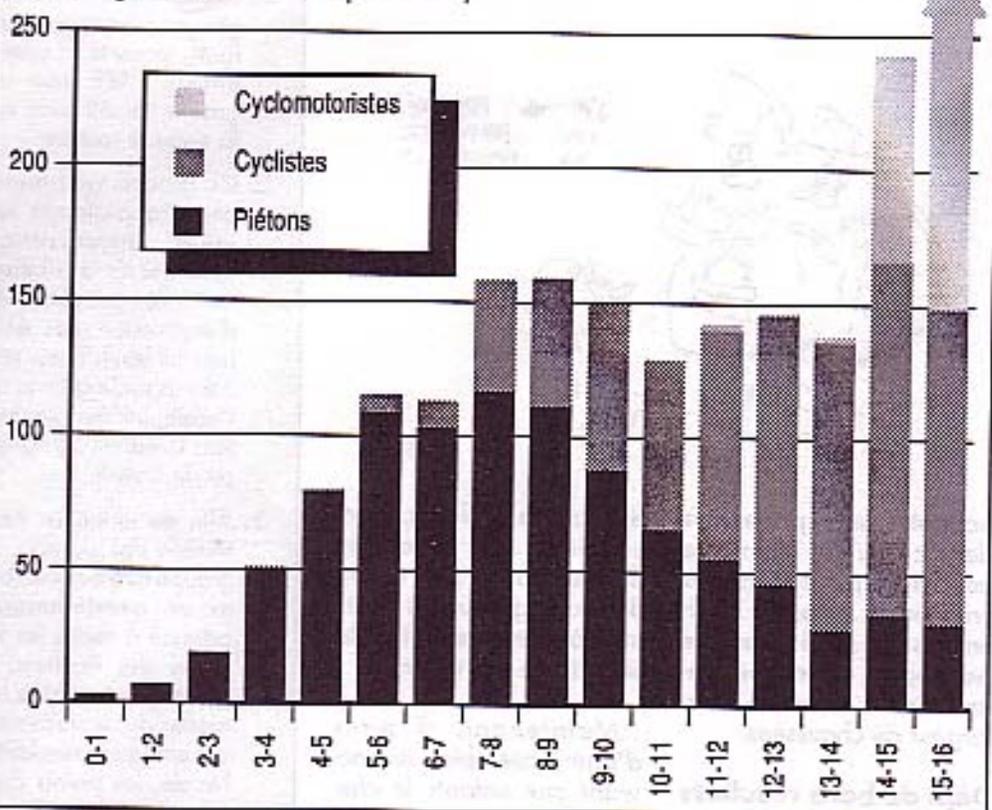
Les accidents de la route sont la première cause de mortalité chez les enfants en Suisse: un enfant tué par semaine, un enfant blessé toutes les quatre heures. Derrière ces chiffres, il faut voir les drames pour les familles et les enfants, dont une partie resteront handicapés à vie ou atteints pour longtemps.

L'accident surgit dans un climat déjà lourd de menaces: la traversée de la rue, le cheminement le long d'un trottoir trop étroit ou même inexistant sont pour les enfants des lieux d'angoisse et de dangers.

Dans les enquêtes, les problèmes principaux évoqués sont la vitesse excessive des véhicules, le non-respect des signalisations (stationnement, etc.), les traversées dangereuses, les trottoirs trop étroits.

Enfants tués et blessés sur la route en 1990

(selon l'âge et le mode de déplacement)



L'enfant est d'abord menacé comme piéton, puis comme cycliste et enfin comme cyclomotoriste.

Des mesures à prendre

Le tableau n'est pas réjouissant, mais il ne faut pas baisser les bras. Que ce soit

par la promotion du respect des règlements existants, par la pose de signalisation ou par l'aménagement physi-

que de la rue, beaucoup de choses peuvent améliorer la situation. Une quinzaine de mesures parmi les plus im-

Un exemple: le kit-école

Ensemble de mesures de circulation proposées par l'Office des transports et de la circulation du canton de Genève

Le kit-école comprend un certain nombre de mesures de signalisation et de modération. Elles se succèdent, pour amener progressivement l'automobiliste à adapter sa conduite à la sortie de l'école, centre de la zone à protéger. Par sens de circulation, un kit-école comprend au minimum **les quatre mesures suivantes**:

1. Une vitesse autorisée égale ou inférieure à 40 km/h sur la route où est aménagé le kit-école.
2. Un panneau de signalisation avec le signal de danger «Enfants» muni d'une plaque «Ecole».

3. Un jeu de bandes de ralentissement bandes rouges ou de pavés, pour amener l'automobiliste à ralentir.
4. Un marquage au sol représentant un signal de danger «Enfants» situé à proximité de la sortie de l'école.

En outre, un kit-école comprend au moins l'une des mesures suivantes:

- une zone de revêtement différencié (couleur, pavage) et/ou un seuil de

ralentissement à hauteur de la sortie de l'école.

- un dispositif de modération à la sortie de l'école, soit un rétrécissement de chaussée, un refuge central, ou autre.

Les conditions d'aménagement

1. La zone à protéger doit être située à proximité d'une école, en général à une distance inférieure à 50 m de son entrée.

2. Le kit-école s'applique à toutes les situations, sauf:

- lorsque l'école est située sur une route principale à grand trafic dans une zone urbaine;
- lorsque la zone à protéger est localisée sur une route équipée d'une signalisation lumineuse à proximité immédiate de l'école.



ON T'A PRÉPARÉ UN PROGRAMME
EN DIX POINTS....



J'AUROIS PRÉFÉRÉ QUE
VOUS PRÉPARIEZ
UN DESSERT...

FINI

portantes sont présentées dans ce guide, allant des actions de prévention à la création de zones 30 km/h en passant par la pose de panneaux «Attention enfants» ou la réduction de la largeur de chaussées.

Déjà de bons résultats

Les réalisations obtenues par nombre d'associations

de parents d'élèves, dont certaines sont détaillées dans ce guide, sont autant d'encouragements à continuer à relever le défi de la sécurité de nos enfants.

Maintenant, à nous d'agir ensemble, en ouvrant aux enfants le chemin de la vie.



Une action en 10 étapes

1. Sur la base de témoignages de quelques enfants, parents et enseignants, l'APE crée un groupe de réflexion sur la sécurité routière.
2. Ce groupe veut parler et approfondir ses idées: organisation d'actions de sensibilisation telles que concours d'expression des écoliers sur les dangers rencontrés sur le chemin de l'école, pétition, animation. Création d'un groupe de travail.
3. Afin de mobiliser l'ensemble des parents, le groupe de travail élabore un questionnaire, adressé à toutes les familles des écoliers. Il cherche à connaître les modes de déplacement des enfants se rendant à l'école, les points dangereux sur leur chemin et les propositions des parents pour réduire les dangers.
4. Travaux de dépouillement et de synthèse des résultats. L'APE informe les autorités qu'une étude est en cours et qu'elles recevront ultérieurement un dossier de propositions.
5. L'APE confronte ces résultats avec les avis d'experts (par ex. le Bureau-Conseil de l'ATE, le GCR ou d'autres spécialistes) pour estimer la faisabilité de certaines mesures et être au fait des procédures à suivre. Elle s'informe également des projets en cours auprès des services administratifs.
6. Elaboration d'un dossier de propositions contenant un historique de la démarche, la présentation des problèmes et des solutions techniques proposées, la synthèse des résultats du questionnaire, des témoignages et le rapport d'experts en annexe.
7. Communication aux autorités concernées et à la population du travail effectué. Veiller à ce que les autorités aient reçu au préalable le dossier.
8. Fixer une liste de priorités et un échéancier avec les autorités en charge du dossier.
9. Assurer un suivi: se tenir informé par les autorités, tenir informés les parents d'élèves, les experts et les médias, manifester sa satisfaction à chaque réalisation d'un point du projet par une lettre.
10. Evaluer les réalisations auprès des parents et des enfants, communiquer les résultats aux autorités, aux experts et aux médias, décider la suite à donner.

Coupon de commande

Nom: _____

Prénom: _____

Rue/No: _____

NPA/Localité: _____

Veuillez me faire parvenir, avec la facture,
... ex. du guide «Sécurité routière sur le chemin de l'école»

Fr. 9.- par ex., pour membre ATE no

Fr. 12.- par ex., pour non membre ATE

Cocher ce qui convient, les frais d'envoi sont en sus.

A retourner à ATE, case postale 324, 2800 Delémont
Fax 066/22 08 89, pour commande tél.: 066/22 88 88

Le guide «Sécurité routière sur le chemin de l'école»
est une réalisation du

Bureau-conseil ATE - 16, rue des Chaudronniers
1204 Genève (tél. et fax 022/777 10 02)

avec le soutien du

Fonds de sécurité routière,
de la **Fondation Pro Juventute**

et de la **Fédération des associations de parents
d'élèves de Suisse romande et du Tessin (FAPERT).**

L'ouvrage (48 pages largement illustrées) est vendu au prix de
Fr. 9.- (membres ATE) et de **Fr. 12.-** (non membres ATE)

Il existe une version italienne

et une version allemande est en préparation.

Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre Nouvelles des cantons



Tessin

Depuis le 1^{er} février 1992, le Tessin dispose d'un réseau protégé de chemins de randonnée pédestre.

Pendant que les travaux pour l'élaboration définitive d'une loi d'application à la LCPR se poursuivent, le Conseil d'Etat a défini dans un décret d'application, daté du 15 janvier 1992, les chemins qui sont protégés par la LCPR jusqu'à l'élaboration des plans.

St-Gall

Une première contribution de Fr. 10000.- a été accordée par le canton de St-Gall à l'ADP pour l'année 1992. En contrepartie, l'ADP lui met à disposition

Cela concerne les chemins de randonnée pédestre comme les chemins pour piétons conformes aux plans communaux réglementaires.

Afin d'être bien informée sur le développement des déplacements lents en agglomération, l'ADP a récemment adhéré au «Gruppo per la moderazione del traffico nella Svizzera Italiana» GMT-SI.

un bureau d'étude (Markus Hartmann - bureau de contact de l'ADP en Suisse orientale) lequel collabore à l'examen des plans communaux.

Il est possible de commander au Secrétariat de l'ADP (voir coordonnées dernière page) les deux exposés prononcés lors de la journée du 30 juin 1992 consacrée à la circulation des piétons et traduits en français (Fr. 5.-):

- **Les tâches du planificateur dans l'établissement des réseaux de chemins pour piétons.** Peter Muhelin, urbaniste, Lucerne.
- **La circulation piétonnière dans le centre de la ville de Berne.** Projet de l'Institut de géographie de l'Université de Berne. U. Seewer, U. Kaufmann, R. Kalbermatten Rieder, E. Häfliger.

A pied, mais pas tout seul

Journée de réflexion sur les piétons

Date

17 octobre 1992

Lieu

Winterthour (Hôtel Wartmann)

Programme

9h 45 Salutations

10h 00 Exposés

- *Miroir, miroir, - qui va à pied dans ce pays?* (Daniel Sauter, ADP)
- *Sécurité sur le chemin de l'école - une course d'obstacle?* (Alain Rouiller, ATE, Regina Bernet, ADP)
- *Fauché en traversant la chaussée.* Une critique du langage des journalistes rapportant les accidents de la circulation impliquant les piétons. (Jürg Niederhauser, Séminaire d'allemand de l'Université de Berne)

10h 45 Discussion en groupes

1. *Regarde, écoute et organise-toi*
Moyens d'action pour les groupes de piétons locaux.
2. Comment rendre plus sûr le chemin d'école?
3. Rechercher les possibilités de formulation, de choix de mots, de mise en forme des rubriques courantes concernant les accidents de la route et mettre en œuvre leurs effets.

12h 30 Apéritif

12h 45 Repas

14h 15 Résultats des discussions de groupes

14h 45 Film, vidéo

15h 30 Assemblée générale de l'ADP

Prix (repas compris) de la journée:

Fr. 50.- (membre ADP) Fr. 75.- (non-membre)

Je m'inscris à la Journée du 17 octobre 1992

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

Localité: _____

A retourner au **Secrétariat de l'ADP, 1 fbg de l'Hôpital, 2002 Neuchâtel**

Automne studieux

Trois manifestations internationales pour en savoir plus

Forum du vélo

Cinquième séminaire international
pour la planification des aménagements cyclables



Date, lieu, langues et prix

1^{er}, 2 et 3 octobre 1992 à Genève (cité universitaire), français et allemand,
Fr. 180.- pour un jour et Fr. 300.- pour deux jours

Extraits du programme

- Canton de Genève: le rôle des deux-roues légers dans le plan d'assainissement de l'air
- Les deux-roues dans les giratoires: faut-il les protéger?
- Les deux-roues à contresens: expériences bâloises et genevoises
- Zone mixte piétons - deux-roues: quel danger?
- La promotion des deux-roues pour les déplacements quotidiens
- Le port du casque: nécessaire? Le point de vue des médecins et des assureurs
- Cyclistes et automobilistes: quelle est la bonne conduite? Enquêtes et éducation
- Le rôle des employeurs dans la promotion du vélo
- Vélos et transports publics: des alliés dans la politique des transports

Programme détaillé et renseignements

Bureau d'urbanisme Gardet-Bonnard - 2, place Neuve - CP 276 - 1211 Genève 11
☎ 022/328 03 00 (de 10h à 12h et de 14h à 17h), fax 022/321 53 32

Education à la sécurité routière

Congrès international
organisé par l'Association européenne des parents d'élèves

Date, lieu, langues et prix

9, 10 et 11 octobre 1992 à Bologne, français et anglais
Florins hollandais 990.-

Extraits du programme

- La sécurité routière en Europe, la législation actuelle et celle souhaitée
- Education à la circulation routière: pour la famille, pour la société et à l'école
- Education à la circulation routière dans les secteurs industriels
- (In)sécurité routière en Europe (Karel van Miert)
- Les handicapés et la circulation
- Comment prévenir les accidents de la route par une meilleure conception des routes

Programme détaillé et renseignements

BIJL Consultancy - Département organisation des congrès
BP 49 - NL-3420 DA Oudewater (Pays-Bas)
☎ 0031/3486 4461, fax 0031/3486 5417

Routes principales à l'intérieur des localités

Séminaire international

Date, lieu, langues et prix

19 novembre 1992 à Baden, allemand, Fr. 240.-

A relever

Parmi les exposés, on relèvera la présentation des nouvelles normes allemandes concernant les routes principales avec l'exemple de la ville de Hennef.

Programme détaillé et renseignements

Metron - Steinackerstr. 7
5200 Windisch
☎ 056/41 41 04
fax 056/42 11 66

Rue de l'Avenir

Rédaction, abonnement et changement d'adresse

Secrétariat GCR
Fbg de l'Hôpital 1
2000 Neuchâtel
☎ 038/24 32 82
Fax 038/24 28 80
CCP: 20 - 7856 - 6

- GCR:** Groupements représentés
- ADP - Association Droits du piéton
 - ATE - Association transports et environnement
 - Image de la cité-VS
 - «La Rue» - Groupe de travail de l'EPFL
 - Pro Juventute
 - Société d'Art Public
 - Société pour la protection de l'environnement

Présidence

Pierre-François SCHMID
10, rue du Rhône
1950 Sion ☎ 027/22 94 64
Fax 027/22 91 95

Trésorier du GCR

Bernard VANEY
Pro Juventute, dép. romand
Rue Caroline 1
1003 Lausanne
☎ 021/23 50 91

Coordination romande

Alain ROUILLER
ATE - 16, rue des Chaudronniers
1204 Genève
☎ et fax 022/777 10 07

Centre de documentation et appui technique

Groupe de travail «La Rue» de l'EPFL
Contacts: Lydia BONANOMI
Case postale 555
1001 Lausanne
☎ 021/693 32 98
Fax 021/693 38 40

Contacts locaux

Genève
Alain ROUILLER
ATE - 16, rue des Chaudronniers
1204 Genève
☎ et fax 022/777 10 02

Fribourg
Jean-Claude MORISOD
Société d'Art public
1, rue St-Pierre-Cantius
1700 Fribourg
☎ 037/22 82 92

Jura
Jean-Claude HENNET
ATE - 9, rue de Chaux
2800 Delémont ☎ 066/22 08 08
Fax 066/22 08 89

Neuchâtel
Anne TISSOT-SCHULTHESS
4, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
☎ 038/24 00 39

Vallée
Gabriel ROMAILLER
Image de la Cité
Pré-de-Saviroz 1
3957 Granges ☎ 027/58 12 47

Vaud
Philippe Schaffner
5, chemin Pidou
1007 Lausanne
☎ 021/617 51 88

Rue de l'Avenir

Abonnement 1993

Je désire m'abonner à «Rue de l'Avenir» (4 numéros par année)

Abonnement normal: Fr. 15.- (FF 60.-); abonnement de soutien: minimum Fr. 100.- (FF 400.-)

Abonnement aux bulletins des trois régions (Rue de l'Avenir + Unsere Strasse + Contrada): Fr. 30.-

Nom: _____ Prénom: _____

Rue: _____

NPA: _____ Localité: _____

A retourner au **Secrétariat du GCR - Fbg de l'Hôpital 1 - 2000 Neuchâtel**

Mise en page et production
Secrétariat romand ATE, Delémont